

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2026



L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	33
Membres représentés	2
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Nathalie DACHICOURT
Date de la convocation des conseillers	30 mars 2026
Date de l'affichage de la convocation	30 mars 2026



**PRÉSENTS :**

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ  
Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel  
COULANGES, , Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Monsieur Rachid BENYAHIA, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ  
DE MURGUIA, Monsieur Amin BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame  
Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES,  
Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ , Madame Anissa  
TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Achata TRAORÉ, Monsieur Vincent CAMUS, Madame Priscillia  
BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Clémence  
CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**

**POUVOIRS :**

Madame Sandrine CHAMBARETAUD donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD  
Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE donne pouvoir à Madame Priscillia BRACH

**OBJET : Élection des adjoints de quartier**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-2-1, L 2122-4, L 2122-7-2, L2122-18, et L.2143-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Vu** le renouvellement du conseil municipal suite aux élections municipales du 15 mars 2026,

**Vu** la délibération n°2026-06/03-02 du 20 mars, fixant le nombre d'adjoints,

**Vu** la délibération n°2026-07/03-03 du 20 mars, relative à l'élection des 10 adjoints,

**Vu** la délibération n°2026-10/03-02 du 30 mars 2026 créant 3 conseils de quartier,

**Vu** la délibération n°2026-11/03-03 du 30 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints de quartier à 3,

**Considérant** que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

**Considérant**, que la liste des candidats aux fonctions d'adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

**Considérant** que le nombre d'adjoints de quartier ne peut excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints chargés de quartier(s).

**Considérant** que les adjoints de quartier ainsi élus auront vocation à :

- Assurer l'animation des conseils de quartier ;
- Être les interlocuteurs de proximité des habitants ;
- Relayer les attentes et propositions issues des quartiers ;
- Contribuer à la mise en œuvre des politiques municipales à l'échelle locale.

**Considérant** qu'ils recevront délégation de fonctions par arrêté du maire, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints de quartier.

Après un appel à candidatures

**Seule, La liste « Villeparisis avec Vous » conduite par Frédéric BOUCHE est déclarée candidate.**

Il est procédé au vote

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne

**DÉLIBÈRE**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletins blancs: 5
- Suffrages exprimés : 30
- Majorité absolue : 16

**La liste « Villeparisis avec Vous » ayant obtenu la majorité absolue,**

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260402-26\_12229-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026

**Article 1<sup>ER</sup> :**

**PROCLAME élu en qualité d'adjoints de quartier :**

Liste « Villeparisis avec Vous » conduite par Frédéric BOUCHE		
Ordre	Nom /Prénom	Délégation
11ème Adjoint de quartier	Monsieur BENYAHIA Rachid	Politique de la Ville, Développement social urbain, Vie associative et quartier du Parisis
12ème Adjointe de quartier	Madame ZOUBIR Nassera	Séniors, Liens intergénérationnels, Commerces de proximité et quartier « Le Mail de l'Ourcq »
13ème Adjoint de quartier	Monsieur CHOLLET Gérard	Emploi, Insertion, ESS (Économie sociale et solidaire) et quartier « La Poste »

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Municipal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.  
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.**

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire 	<b>Nathalie DACHICOURT</b> Secrétaire de séance